Le dioxyde de titane sera interdit comme additif alimentaire dans l'Union européenne dès 2022

Actu-Environnement.com / Risques | 08 octobre 2021 | Félix Gouty
https://www.actu-environnement.com/ae/news/dioxyde-titane-interdit-additif-alimentaire-union-europeenne-2022-38326.php4#xtor=ES-6

Ce vendredi 8 octobre, les États membres de l'Union européenne ont approuvé la proposition de la Commission d'interdire l'utilisation de l'E171, un additif alimentaire composé de dioxyde de titane (TiO_2). L'interdiction sera effective dès l'an prochain, à moins d'une intervention du Parlement et du Conseil européens avant la fin de l'année. Une fois l'interdiction inscrite dans la législation européenne début 2022, une procédure de suspension progressive de six mois précédera l'interdiction totale dans l'ensemble des produits alimentaires ciblés. *« La sécurité alimentaire et sanitaire des consommateurs n'est pas négociable*, a déclaré Stella Kyriakides, commissaire chargée de la sécurité alimentaire et sanitaire, dans un communiqué. *Aujourd'hui, avec nos États membres et sur une base scientifique étayée, nous agissons fermement pour écarter le risque chimique de notre nourriture. »*

Pour rappel, l'utilisation d'E171 comme additif alimentaire est déjà interdite en France depuis le 1er janvier 2020. La décision de la Commission européenne fait suite à la publication, en mai dernier, de l'avis de l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa). Cette dernière a finalement qualifié l'E171 de dangereux pour la santé, mettant en cause le risque potentiel de génotoxicité du produit par ingestion journalière. En Europe comme en France, l'additif E171 reste néanmoins autorisé comme colorant dans les produits cosmétiques et les médicaments. Ce type d'utilisation de l'E171 sera réévalué par la Commission dans trois ans.

© Tous droits réservés Actu-Environnement Reproduction interdite sauf accord de l'Éditeur ou établissement d'un lien préformaté [38326] / utilisation du flux d'actualité.